



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 15 avril 2025

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025
Date de réception de l'AR: 15/05/2025
046-214602294-DE_018_2025-DE
A G E D I

Membres en exercice : 12

Date de la convocation: 08/04/2025

Présents : 10

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Votants : 11

Pour : 11

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : adoptée

Représentés : Catherine GAUTHIER KUPCZAK représentée par Dominique MOURLON

Excusés :

Absents : Julien MAURIE

Secrétaire de séance : Delphine MEILHAC

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine MEILHAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Délibération sur le budget primitif - SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN 2025 - DE_018_2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 125 671,09

En dépenses à la somme de : 125 671,09

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025

Date de reception de l'AR: 15/05/2025

046-214602294-DE_018_2025-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	42 470,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000
014	Atténuations de produits	4 000
042	Section à section	9 971
65	Autres charges de gestion courante	2 100
67	Charges exceptionnelles	600
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	264,73
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		74 406,71

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 379,63
042	Section à section	3 027,08
70	Ventes produits fabriqués, prestations	68 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		74 406,71

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	20 793,38
040	Section à section	3 027,08
12	Amélioration réseau	26 443,92

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025
Date de reception de l'AR: 15/05/2025
046-214602294-DE_018_2025-DE
A G E D I

13	aménagement station épuration	0
18	créations de branchement	1 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		51 264,38

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	41 293,38
040	Section à section	9 971
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		51 264,38

ADOPTE A LA MAJORITE

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance

Pascale CIEPLAK



La secrétaire de séance

Delphine MEILHAC

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Figeac

et Publié ou notifié le 15/05/2025.

Le Maire, Pascale CIEPLAK



Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation 08/04/2024

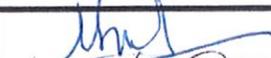
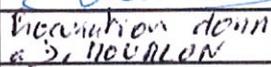
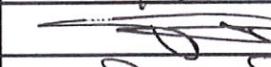
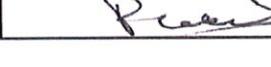
Présenté par le Maire (1),

A à la Mairie, le 15/04/2024

Délibéré par Le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A à la Mairie, le 15/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

DANIÈLE BAUDIN	
CÉLINE BLADIER SIGAUD	
PASCALE CIEPLAK	
ELODIE DEJAMMES	
MICHEL FERNANDEZ	
CATHERINE GAUTHIER KUPCZAK	vacation donnée à M. MOURLON 
JULIEN MAURIE	ABSENT
DELPHINE MEILHAC	
FABRICE MOUNAL	
DOMINIQUE MOURLON	
DAVID PETRICOLA	
CATHERINE PICAULT	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Puybrun,, le
15/05/2025.

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



